

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

ARRETE du 07 SEP. 2023

fixant la composition du jury du concours externe sur épreuves et du concours interne pour le recrutement dans le corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse au titre de l'année 2023.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2017-1050 du 10 mai 2017 modifié portant dispositions statutaires communes aux corps de catégorie A de la fonction publique de l'Etat à caractère socio-éducatif ;

Vu décret n° 2019-49 du 30 janvier 2019 portant statut particulier du corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse et notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2009 modifié relatif aux règles d'organisation générale des concours pour le recrutement des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 13 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours externe sur épreuves et interne pour le recrutement dans le corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse,

ARRETE

Article 1

Le jury du concours externe sur épreuves et du concours interne pour le recrutement d'éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse ouverts au titre de l'année 2023 est composé comme suit :

Présidente :

- Mme DEWAMIN Françoise, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Pas-de-Calais ;

Vice-président :

- M. HERVOUET Benoît, directeur territorial adjoint, DTPJJ Maine et Loire – Sarthe - Mayenne ;

Membres du jury :

- M. AMOUZ Abde, éducateur à l'UECEF de Bruay-la-Buissière ;
- Mme AUBRY Marie-Pierre, directrice des services, EPE Maine-Anjou ;
- Mme BLANCHARD Anne, responsable d'unité éducative, UEMO de Palaiseau ;
- Mme BLEUZEN Caroline, cadre éducatif, UEHC Draveil ;
- M. BOUKEROUI Yacine, éducateur, EPE Charleville-Mézières ;
- M. BUISSON Geoffrey, éducateur, UEHC d'Arras ;
- Mme CAILLIERET Pauline, psychologue, UEMO d'Henin Beaumont ;
- Mme CLAVEL Anne-Lise, formatrice, UEMO de Moulins ;
- Mme COURIVAUD Carole, directrice de services, STEMO Epinal ;
- Mme CREACHCADEC Gwenaëlle, psychologue, Centre hospitalier du Bouguenais ;
- Mme DOUCINOT Anne-Claire, psychologue, STEI de Rezé ;
- Mme DOUMENQ Magali, cadre éducatif, rédactrice, sous-direction des missions de protection judiciaire et d'éducation - Bureau K2 - section diversification des modes de prise en charge éducative ;
- Mme ERNOULT Jeanne, psychologue, SEEPM Laval ;
- Mme FICHET Marion, psychologue, EPE/UEHC Pantin ;
- M. FOUCAUD Guy, responsable des politiques institutionnelles, membre honoraire ;
- Mme GAILLARD Anne-Laure, formatrice, UEMO Toulon Ouest ;
- Madame GUIOT Stéphanie, cadre éducatif, DIR Ile-de-France ;
- Madame Géraldine HEDIN, professeur technique, UEAJ de Rouen ;
- M. KAHLAL Mokhtar, éducateur, UEMO Reims nord ;
- Mme LEQUEUX Blandine, psychologue, EPEI Bourg-en-Bresse ;
- Mme LIENARD Sylvie, cadre éducatif, UEAJ de Besançon ;
- M. MAZEIRAT Maxence, éducateur, UEMO Paris MNA ;
- Mme MEYER Katia, formatrice, UEMO Reims Sud ;
- M. PERZO-PIEL Nicolas, cadre éducatif, UEMO Val-de-Reuil ;
- Mme PETIT Jennifer, formatrice, UEMO Drancy ;
- Mme PREVOST Tiphaine, directrice des services, STEMO Nord Parisien ;
- M. RENAUD Michel, directeur interrégional adjoint honoraire ;
- M. ROBIN Cyrille, cadre éducatif, référent laïcité citoyenneté, DTPJJ Moselle ;
- Mme ROCHE Stéphanie, formatrice, UEMO d'Annecy ;
- M. SAHLI Khalid, éducateur, UEMO REIMS NORD ;
- M. SALZARD Jérôme, responsable adjoint, SEMNA-ASE de la ville de Paris ;
- Mme SAOULI Tiffany, cadre éducatif, UEMO PARIS MNA ;
- Mme TARTARE Marie, assistante de service social, STEMO Dunkerque ;
- M. THOMAS Yann, éducateur, UEAJ de Rezé ;
- M. UNG Jean-François, éducateur, UEMO 1 de Troyes ;
- M. VIONNET-FUASSET Laurent, éducateur, UEHD de Grenoble ;
- Mme WITTRANT Edwige, magistrate, présidente de chambre à la cour d'appel de Rouen.

Article 2

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le

07 SEP. 2023

Pour la Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice et par délégation
Pour la Directrice de la Protection
Judiciaire de la Jeunesse
L'adjointe au chef du bureau du recrutement
et de la formation


Cécile FOLEA

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DIVISION OF THE PHYSICAL SCIENCES
DEPARTMENT OF CHEMISTRY
5780 SOUTH CAMPUS DRIVE
CHICAGO, ILLINOIS 60637

1974